

Accompagnement à la VAE



Modalités

Objectifs pédagogiques :

La VAE permet de reconnaître vos compétences acquises au cours de votre parcours professionnel par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre officiel inscrits au RNCP.

Public cible :

Le parcours VAE est accessible à un large public, incluant les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les bénévoles et les proches aidants.

Prérequis :

Conditions de faisabilité du projet VAE : Une activité, professionnelle ou personnelle, en rapport avec la certification souhaitée est indispensable pour démarrer une VAE.

À savoir :

La durée d'un accompagnement au parcours peut aller de 6 à 11 mois, en fonction de vos disponibilités, de celles du certificateur, de l'architecte VAE et du temps que vous consacrez à la rédaction du dossier.



Objectifs & Détail du programme

- Accompagnement individualisé pour la préparation à la validation de l'expérience en lien avec le diplôme visé
- Connaître les attendus de la certification
- Se préparer aux épreuves finales
- Rédaction des dossiers de validation

L'Architecte VAE, à partir de son expertise accompagne individuellement le candidat aux étapes suivantes :

- Aide à la constitution du livret 1 post-recevabilité (sous réserve de contractualisation)
- Vérification éligibilité du diplôme souhaité et réorientation au besoin du diplôme correspondant à votre expérience
- Présentation du livret 2 et des attendus du diplôme
- Aide rédactionnelle : conseils, lecture des écrits et débriefing
- Entraînement au passage devant le jury + débriefing en fin de séance
- Présentation de l'examen final - Analyse post-jury

La rédaction des dossiers demandés

- Collecter et lister ses expériences les plus représentatives des activités de l'emploi
- Rédiger le dossier de projet et le dossier professionnel

La soutenance orale

- Valider son support visuel
- Se préparer aux épreuves orales



Moyen et méthodes pédagogiques

Cet accompagnement comprend des entretiens individuels d'une durée de 15 heures préconisées pour la rédaction des dossiers, ainsi qu'une mise en situation d'examen.

- ✓ Un 1^{er} entretien préliminaire permettra de définir les séances d'accompagnement à adapter

LES + IDEALLIS :

- Un **accompagnement sur mesure** selon votre besoin.
- Les **modalités des séances sont adaptables et des séances supplémentaires peuvent être préconisées au besoin**
- **Supervision** : en présentiel ou en visioconférence ou hybride